

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 824

Artikel: Un tiers d'abord
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022917>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 824 19 juin 1986

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley

Rédacteur:
Marc-André Miserez

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
Catherine Dubuis
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Yves Brutsch

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1986: 35 francs
Vingt-troisième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

824

Un tiers d'abord

Le congrès du Parti socialiste suisse, qui se tient cette fin de semaine à Lausanne, devrait se prononcer sur une importante proposition faite par les Femmes socialistes, et transmise aux délégués avec préavis favorable du comité central: il s'agit d'un programme en cinq points, tendant à favoriser l'égalité des chances entre les hommes et les femmes membres du Parti socialiste. Ce programme veut renforcer les mesures prises lors du congrès de Genève (novembre 1981), qui sont entre autres à l'origine des progrès obtenus ces dernières années pour assurer un partage moins inégal des responsabilités à l'intérieur du parti. Mais il n'aura pas suffi de préconiser qu'au moins un grand rapport par congrès soit présenté par une femme, ou de décider qu'un effort particulier soit consenti pour la promotion des militantes, encore moins d'organiser une garderie pour enfants à chaque congrès.

Pour surmonter les résistances et contribuer à donner aux femmes des chances égales d'accéder aux postes à responsabilités ou de figurer sur les listes électorales, il faut désormais donner un coup de pouce supplémentaire. D'où l'idée d'instaurer au PSS la règle des quotas, idée très en faveur à l'heure actuelle dans nombre de pays et partis européens (voir au dos). En clair, la règle nouvelle préconise la présence d'un tiers au moins de femmes dans les instances dirigeantes du parti aux différents niveaux, et sur les listes pour toutes les élections au système proportionnel.

On imagine le flux des objections: désignations en fonction du sexe et non de la seule compétence, les hommes défendent aussi les femmes, d'ailleurs celles-ci fuient leurs responsabilités, de toute manière l'égalité des droits figure en toutes lettres dans la Constitution fédérale, etc., etc. On imagine

aussi sans peine les réponses à donner, qu'inspire une simple observation de la réalité politique, même socialiste. Car si le PSS compte sans aucun doute la plus forte proportion de femmes parmi ses responsables, et surtout ses mandataires, elles occupent souvent la fonction de secrétaire ou figurent sans grand espoir sur bien des listes.

Or, pour passer le cap à partir duquel l'égalité sera en vue, il faut que les femmes forment une «masse», un groupe assez nombreux pour devenir perceptible, à leurs propres yeux comme à ceux des camarades. On en est déjà là dans plusieurs cantons, notamment romands, même si tous n'ont pas l'avance du parti genevois, avec une présidente cantonale et une députation au Grand Conseil composée aux deux tiers de femmes. Ailleurs, la situation se présente bien différemment: pas de femme députée au Jura, pas d'élue bernoise au Conseil national, moins de 15% de femmes au comité directeur cantonal comme à Saint-Gall, Fribourg, Schwyz ou au Jura (!!).

Dans de telles circonstances, le système des quotas s'impose, car il présente l'avantage de tout objectif chiffré: on peut mesurer l'approche faite, les progrès accomplis. Et si l'on veut qu'il y ait avance, il faut que la barre soit placée à la fois assez haut pour stimuler les énergies, et pas trop haut pour ne pas décourager l'effort. Les Femmes socialistes proposent donc 33%, proportion d'ores et déjà réalisée dans les instances supérieures du parti suisse, et dans plusieurs comités directeurs cantonaux (Zurich, Neuchâtel, Vaud et Appenzell Rhodes Extérieures), mais plus rare au niveau des sections.

Bien sûr, le quota de 33% se situe au-dessus de la proportion de femmes adhérant au parti, laquelle doit à peine dépasser le quart du total des mem-

(SUITE AU VERSO)

(SUITE DE L'ÉDITO)

bres. Cette surreprésentation, les Femmes socialistes l'ont voulue, pour bénéficier à leur tour du traditionnel «bonus des minorités» — cet avantage dont profitent dans notre pays les Romands et les Tessinois. En effet, les Latins, qui forment ensemble 24,6% de la population suisse, «décochent» le plus souvent plus du quart des voix ou des postes, y compris au Conseil fédéral (2 sur 7 = 28,6%).

Les minorités, qui sont telles en nombre ou en influence, doivent-elles avouer leur faiblesse en recourant à un système de contingent? En fait, la question ne se pose pas en ces termes purement

arithmétiques, mais à un niveau plus profond. Car chaque fois qu'une minorité revendique une place minimum, et supérieure à une stricte proportionnalité, elle prend au fond une double précaution, élémentaire et indispensable: contre les abus possibles de la majorité, qui occupe une position forcément dominante, et contre les risques courus par la minorité, du fait de sa propre nonchalance. Ainsi, avec le système des quotas, on ne crée pas un ghetto protégé, sinon contre lui-même; mieux, on combat efficacement la tendance au repli sur soi, à la satisfaction de l'acquis, en faisant appel à la solidarité entre les minorités déjà plus ou moins fortifiées.

Y. J.

DOSSIER DE L'ÉDITO

Le système des quotas, partout

Le système des quotas, dont les Femmes socialistes suisses demandent l'institution au PSS, correspond à une revendication posée et partiellement satisfaite dans de nombreux pays européens.

En France, le Parti socialiste connaît depuis 1978 la règle des 20%. Une loi exigeant la présence de 25% de femmes sur toutes les listes électorales, pour des circonscriptions supérieures à 10 000 habitants, a été jugée non constitutionnelle. On peut attribuer le mauvais fonctionnement du système des quotas en France à l'absence d'une organisation de femmes à l'intérieur du Parti socialiste et, jusqu'à ces dernières élections, au système majoritaire qui rend les places très «chères» sur les listes électorales.

En Autriche, les Femmes socialistes, très nombreuses et fortement structurées au sein du parti, ont

obtenu, à la fin de l'an dernier, l'institution d'un quota de 25% pour toutes les désignations et élections internes ou générales.

En Allemagne, le prochain congrès du Parti socialiste (SPD) se prononcera sur une proposition des Femmes socialistes tendant à placer «au minimum 40% de personnes de chaque sexe» dans toutes les instances du parti. Le comité central répond par une contre-proposition fixant la barre à 25% dans l'immédiat, pour atteindre le 50% d'ici la fin des années 90.

Dans les pays scandinaves, l'idée des quotas, lancée comme ailleurs par les socialistes, prévaut désormais aussi en dehors des institutions politiques. On admet que dans toutes les professions et instances, il faut tendre à un partage des responsabilités et des postes, qui en réserve le 40% au moins aux personnes du sexe le moins représenté.

De tous les pays scandinaves, c'est en Norvège que la représentation féminine est la plus forte dans les instances politiques depuis les dernières élections de 1985, 42% des mandats parlementaires sont détenus par des femmes — record mondial consacré de surcroît par un gouvernement composé de dix hommes et huit femmes.

EN BREF

Une proposition de ne plus accepter d'étranger avait été présentée à l'assemblée générale d'une importante coopérative d'habitations de Zurich, la Familienheimgenossenschaft-FGZ. Cette société possède environ deux mille logements, dont cent trente-cinq sont occupés par des étrangers. En définitive, la femme qui avait présenté la proposition s'est trouvée seule à la soutenir au grand soulagement des dirigeants de la société.

* * *

Ernst Cincera, de sinistre mémoire, n'est pas encore à la retraite puisqu'il occupe toujours son siège au Conseil national. Il vient même d'être nommé à la présidence de l'Union des arts et métiers de la ville de Zurich. On ne précise pas s'il s'occupera du fichier de l'organisation.

* * *

Un journal bernois vient de rappeler que l'article 22 de la Constitution cantonale permet de provoquer un vote populaire sur une nouvelle élection du Grand Conseil, mais qu'un tel vote n'est pas possible pour le Conseil exécutif.

Un parti féminisé

En matière de quotas les Organisations progressistes de Suisse (POCH) l'emportent sur tous les autres partis suisses: l'Assemblée des délégués réunie samedi dernier à Olten a décidé de passer carrément — et avec effet immédiat — à la règle de 60% de femmes au Comité directeur (10 personnes) comme au Comité central (40 personnes). Résultat: une douzaine de militants ont dû quitter le Comité central, où 8 des 24 sièges réservés aux femmes demeurent provisoirement vides.

Reste à démontrer que la fuite en avant dans un féminisme majoritaire sauvera les partis de la dispersion qui les menace.